



## DIAG ELECTRIQUE ALORS QUE PAS DE COMPTEUR

Par **ftlm**, le **24/10/2012** à **19:12**

Bonjour,

je suis en train d'acheter une maison. Le diag électrique annote qu'il comporte des anomalies pour lesquelles il est vivement recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers...

Seulement, nous avons remarqué cette semaine qu'il n'y a pas de compteur (enlevé par le propriétaire il y a 6 mois) et que dehors, il n'y a pas de coffret extérieur rattaché à la maison. Si nous passons par ERDF, nous allons devoir subir un cout financier d'environ 1000 euro (installation coffret, poste compteur....)

Est ce qu'il y a un moyen de se retourner face au vendeur, notaire ou autre ???

Dans la promesse de vente, il est spécifié en ligne 7 déclaration du vendeur : le vendeur déclare ne pas avoir abandonné le tarif reglementé concernant la fourniture d'énergie.. Si le compteur n'existe plus, il a donc abandonné le tarif ???

merci de votre réponse

T Labbé

Par **janus2fr**, le **24/10/2012** à **19:14**

[citation]il n'y a pas de compteur (enlevé par le propriétaire il y a 6 mois)/[citation]

Bonjour,

Les compteurs sont la propriété d'ERDF, le propriétaire ne pouvait donc pas y toucher...

Par **ftlm**, le **24/10/2012** à **19:15**

Oui mais à la demande du propriétaire !

Par **youris**, le **24/10/2012** à **22:43**

bjr,

le contrat a été résilié par le propriétaire et le fournisseur a enlevé le compteur ce qui est normal. il n'a pas abandonné le tarif règlementé en résiliant son contrat car il n'a je le suppose pas eu d'autre tarif avant la résiliation.

comment était alimentée la maison avant ?  
cdt

Par **ftlm**, le **25/10/2012** à **20:09**

En aérien, sans plus de détails !

je pense qu'on a pas le choix et que l'on va devoir payer le compteur, l'installation du coffret...

et erdf va devoir creuser donc une tranchée depuis le poteau jusqu'à la maison...

ca va coûter cher